



CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

La 5^{ème} édition de Médiatiks 2018, concours académique des médias scolaires des écoles et des établissements, est organisée par le CLEMI de l'académie de Montpellier.

Le concours est ouvert aux journaux et médias en ligne réalisés par les élèves dans le cadre scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018. Le concours inclut le prix Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS, concours de reportage de photographie documentaire. Ce dernier est ouvert à tous les établissements, qu'ils réalisent déjà un média scolaire ou non (voir plus loin).

> Calendrier général du concours académique

- Décembre 2017 : lancement du concours et ouverture des inscriptions.
- Mardi 3 avril 2018 : date limite d'envoi des fiches d'inscription, des reportages photos (VUES DE CHEZ NOUS) et des journaux (le cachet de la poste faisant foi).
- Jury académique : Lundi 9 avril 2018.
- Remise des prix : 1^{ère} quinzaine de juin 2018.

> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux médias en ligne, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2017/2018, par des élèves, de la maternelle au lycée, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture et les établissements d'éducation spécialisés (voir catégories ci-dessous).

Les participants peuvent concourir dans une des 4 catégories

1. « École » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP, etc...
2. « Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, ECLAIR, etc...
3. « Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA...
4. « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Une école ou un établissement peut inscrire plusieurs médias au concours (journal, site internet ou blog, Webradio, WebTV, reportages photos). Une inscription par média est nécessaire.

> Précisions sur les « médias en ligne ».

Peuvent participer, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes quel que soit leur type d'hébergement **dont le contenu est produit par les élèves.**

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2017/2018.

Sont exclus de cette catégorie : les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit le mode de consultation (ex : liseuse) qui relèvent de la catégorie des journaux « papier » ; s'ils veulent participer, ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés (5) et adressés aux organisateurs du concours dans une catégorie « papier ». En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans cette catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront remplir obligatoirement :

- le formulaire d'inscription / fiche de renseignements en ligne : <https://clemi.limequery.org/618020> dûment rempli.

L'envoi de ce formulaire d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Et pour les journaux imprimés envoyer :

- 5 exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2017/2018.

Les journaux sont à adresser avant le Mardi 3 avril 2018 à :

CLEMI – DV3E – Concours Médiatiks
Rectorat Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
- CS 39004 - 34064 Montpellier Cedex 2

Tous ces documents et les informations complémentaires sur le concours sont disponibles sur le site du Clemi Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr/cid123613/mediatiks-2018-c-est-parti.html>

> Critères de sélection du jury

Journaux « imprimés » :

- qualités rédactionnelles : contenu, style, analyse / réflexion.
- qualités visuelles : maquette et mise en page, création graphique, illustrations.
- identité du journal : personnalité et originalité.
- responsabilité : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires.
- nature du projet : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs.

NB : les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Médias en ligne :

- navigation et ligne éditoriale : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- contenu : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- interactivité et communication : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- responsabilisation et citoyenneté : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

> Une « fiche conseils » pour chaque média participant :

Publication « papier » ou site ou média en ligne, primés ou non, chaque rédaction participante se verra retourner, réalisée par le jury, une fiche conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Cette fiche sera envoyée par courrier électronique à l'adresse « contact » notifiée dans la fiche d'inscription (merci d'indiquer une adresse valide pour toute la durée du concours, il est impossible de faire une recherche pour contacter les équipes dont l'adresse serait en erreur).

> Composition du jury :

Le jury est composé de représentants des partenaires, journalistes, administrateurs, associations, de représentants du Clemi, du rectorat, de la vie lycéenne...

Les décisions du jury sont sans appel.

> La phase nationale : Les Grands Prix Médiatiks

Le Jury académique **soumet au jury national** une sélection composée d'un maximum de :

- 4 journaux imprimés (écoles, collèges, lycées, « autres établissements »)
- et de 4 médias numériques, tous supports confondus, site et blog, webRadio, webTV... (écoles, collèges, lycées, « autres établissements »).

Le jury national décernera 4 Grands Prix Médiatiks journaux imprimés (écoles, collèges, lycées, « autres établissements ») et 4 Grands Prix Médiatiks médias numériques, tous supports confondus, site et blog, webRadio, webTV... (écoles, collèges, lycées, « autres établissements »).

> Calendrier général du concours national :

- 2 mai 2018 : date limite d'envoi des sélections académiques au jury national.
- Jury national : 16 mai 2018.
- Remise des prix nationale : 5 juin 2018.



Règlement particulier : le prix Médiatiks reportage photos VUES DE CHEZ NOUS en partenariat avec ImageSingulières et Mediapart.

Le prix Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS, est intégré à Médiatiks Montpellier 2018, concours académique de médias scolaires des écoles et des établissements.

Il est organisé par le CLEMI en partenariat avec ImageSingulières et Mediapart

Objet :

Il s'agit pour les équipes participantes de produire un reportage de photographie documentaire composé d'un maximum de 15 photos légendées sur le sujet de leur choix.

Inscriptions :

Ce prix est ouvert à tous les établissements, qu'ils réalisent déjà un média scolaire ou non. Il peut y avoir plusieurs contributions par établissement.

Les inscriptions se font dans le cadre du concours Médiatiks Montpellier 2018 sur le formulaire suivant :

<https://clemi.limequery.org/618020>

Les participants s'inscrivent dans une des 4 catégories : écoles, collèges, lycées, autres établissements.

Présentation :

Pour l'envoi de votre reportage photographique sous forme de portfolio, merci de suivre les consignes suivantes : Il est conseillé de ne pas dépasser les 5 Mo pour la taille de votre fichier. Exceptionnellement, seront acceptés les fichiers jusqu'à 10 Mo.

Pour la présentation :

- Écrire avec la police Arial
- Taille 12
- Photos : JPEG (conserver vos photos sous ce format, elle vous seront demandées si votre reportage est primé par le jury)
- Poids du fichier : 5 Mo (max 10 Mo)
- Intitulé du fichier : VUESDECHEZNOUS_TITREDUREPORTAGE

Chaque fichier doit être **envoyé au plus tard le mardi 3 avril 2018** au format PDF mis en page selon le gabarit fourni au format Word : [Télécharger le gabarit](#). (à convertir en PDF une fois complété), aux **deux adresses suivantes** : vuesdecheznous@orange.fr et ce.clemi@ac-montpellier.fr (en précisant dans l'intitulé du mail : Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS).

Il sera ensuite mis en ligne sur le site LA FRANCE VUE D'ICI dans l'onglet « Pédagogie ». L'ensemble des contributions seront publiées.

> Conseils :

Deux fiches pédagogiques seront mises à la disposition des équipes participantes.

- Grille d'analyse de l'image : <http://www.lafrancevuedici.fr/doc/analyse-image.pdf>
- Réaliser un reportage photographique : <http://www.lafrancevuedici.fr/doc/fiche-peda.pdf>

> Une « fiche conseils » pour chaque reportage :

Chaque équipe participante proposant un reportage se verra retourner une fiche réalisée par le jury, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Cette fiche sera envoyée par courrier électronique à l'adresse «contact» notifiée dans la fiche d'inscription (merci d'indiquer une adresse valide pour toute la durée du concours, il est impossible de faire une recherche pour contacter les équipes dont l'adresse serait en erreur).

> Jury académique :

Le jury académique se réunira entre le 9 et le 13 avril 2018 et attribuera normalement 3 prix, en fonction de la participation. Les décisions du jury sont sans appel.

> La phase nationale de VUES DE CHEZ NOUS :

Le Jury académique **soumet au jury national** une sélection composée au maximum de 2 reportages par catégories : écoles, collèges, lycées, « autres établissements ». **Celui-ci désignera 4 lauréats nationaux de VUES DE CHEZ NOUS, un par catégorie** écoles, collèges, lycées, « autres établissements ».

Le jury national est composé de représentants de CÉTàVOIR, du CLEMI et de Mediapart, ainsi que de personnalités.

> Calendrier général du prix national Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS :

- Jury national : avant le 2 mai 2018.
- Les lauréats seront exposés pendant toute la durée du festival ImageSingulières du 8 au 27 mai 2018 à Sète.
- Remise des prix nationale : 5 juin 2018.

Toutes les informations et documents sont en ligne sur le site du CLEMI Montpellier :

<http://www.ac-montpellier.fr/cid123613/mediatiks-2018-c-est-parti.html>

Pour tout contact ou demande d'information complémentaire (merci d'éviter le téléphone, le CLEMI ne dispose pas de secrétariat) : ce.clemi@ac-montpellier.fr